

Suite à la lecture des propositions envoyées par le SECMV sur assé-support, nous tenons à adresser une réponse aux problèmes que soulève selon nous la dernière.

Dans un premier temps, si le SECMV souhaite stimuler des débats sur la stratégie médiatique de l'ASSÉ ou sur le matériel d'information produit par l'équipe nationale, il nous semble qu'il s'y prend drôlement. Le Coco, comme le Congrès, sont des instances où il est souhaitable de discuter et de préciser les mandats des comités ou du conseil exécutif : pourquoi ne pas avoir participé à donner un mandat plus clair aux membres des comités concernés, plutôt que de prendre d'emblée la posture de la dénonciation face à quelque chose dont nous n'avons tout simplement pas discuté collectivement ? D'ailleurs, ce qui nous semble un peu « absurde », c'est de faire porter à l'équipe nationale ou à l'exécutif la responsabilité de ces choix budgétaires et de souligner à grand traits l'opposition du SECMV, considérant que l'adoption du budget a été soumise en septembre à l'ensemble des associations, qui n'avaient rien à dire sur ces questions à ce moment-là. Il nous semble que ce sont des considérations pertinentes qu'amène aujourd'hui Marie-Victorin et que nous aurions pu en débattre sans passer par une polarisation inutile entre équipe nationale et associations locales.

Dans le même sens, il nous semble franchement malhonnête d'avancer que le texte sur la hausse des cotisations est un « écran de fumée ». Plusieurs considérations y sont amenées, que ce soit au sujet de l'impact de l'inflation sur les dépenses<sup>1</sup> ; de la hausse du budget du comité légal pour élargir son mandat<sup>2</sup> ; de la traduction du matériel d'info et des instances pour les membres anglophones ; de même que des réflexions sur le fond d'entraide et les disparités dans le coût des instances selon les associations. L'idée ici n'est pas de défendre la proposition elle-même (nous-mêmes avons adopté une proposition différente et le SECMV peut bien être contre), mais de souligner notre incompréhension devant la rapidité avec laquelle la proposition de Marie-Victorin évacue les questions qui sont soulevées. À ce sujet, le SECMV peut-il aussi indiquer ce qu'il entend par une « excroissance de la permanence » ? Parle-t-on des améliorations apportées aux conditions de travail des employé-e-s ; de la possibilité d'ajouter une personne à la traduction s'il y a une hausse de la cotisation (ce dont les associations n'ont pas encore fini de débattre), ou d'un autre phénomène qui nous aurait échappé ? Il nous semble que la proposition laisse entendre que quelque chose là devrait provoquer l'indignation, mais sans offrir d'éléments clairs qui permettent de saisir ce dont il retourne.

D'autant plus que, de notre point de vue, la situation n'est pas aussi simple que ne le laisse entendre le SECMV dans son texte de réflexion. Certes, certains postes budgétaires peuvent être réduits. D'autres le peuvent plus difficilement. Le SECMV donne l'exemple des frais d'instances qui dépasseraient les budgets prévus en raison d'une « mauvaise gestion » de l'argent par l'ASSÉ. Or, tant mieux si le SECMV peut louer gratuitement des locaux ; ce n'est toutefois plus le cas pour la majorité des cégeps et universités (dont le nôtre) où il faut payer minimalement pour la sécurité, à laquelle s'ajoutent souvent des frais de location. C'est sans compter les nombreuses institutions qui refusent désormais d'accueillir les instances de l'ASSÉ ; le coût de la nourriture qui a augmenté beaucoup plus vite que l'inflation dans les dernières années ; de même que les problèmes posés par la recherche de locaux à la dernière minute lorsqu'une association accepte de recevoir une instance mais « oublie » d'organiser certains détails logistiques, comme l'hébergement. Ce sont toutes des situations qui amènent des coûts

---

1 Les dernières hausses de cotes datent de l'hiver 2006 : une hausse des cotisations avait d'ailleurs été débattue puis rejetée en 2010, et c'est principalement l'augmentation du nombre de membres qui a permis de maintenir l'équilibre budgétaire jusqu'à maintenant.

2 Ce point notamment nous semble ne pas devoir être pris à la légère dans le contexte où l'Université de Sherbrooke a fait une demande d'injonction permanente qui amènera bientôt un premier jugement de cour sur le droit de grève étudiant ; cela pourrait impliquer, dans un avenir plus ou moins rapproché, que le fait même d'être en grève soit passible de sanctions et amener, par la même occasion, des dépenses légales majeures.

supplémentaires, et qui ne relèvent pas d'une bonne ou d'une mauvaise « gestion » financière, mais de contingences auxquelles toute organisation de congrès se heurte, particulièrement à l'extérieur de Montréal.

Enfin, Marie-Victorin suspend le paiement de ses cotisations tant que l'ASSÉ n'ouvrira pas le « pouvoir exécutif à l'ensemble de ses membres » et appelle à la tenue d'un congrès d'orientation. Le texte de réflexion ne précise toutefois pas ce que signifie une « ouverture du pouvoir exécutif », à l'exception d'un passage qui laisse entendre que l'ouverture des livres comptables de l'ASSÉ pourrait amener Marie-Victorin à reconsidérer son mandat en assemblée (sans préciser si c'est là leur seule condition). Nous laisserons pour l'instant de côté la question de fond qui devra plutôt être discutée en congrès et dans les assemblées générales locales. En revanche, faut-il rappeler à Marie-Victorin que faire partie d'une organisation nationale suppose de prendre des décisions de manière collective et qu'une seule association ne peut imposer sa vision de la lutte ou de l'organisation aux autres en refusant de se conformer aux Statuts et règlements ? Quel sens y aurait-il même à avoir une organisation nationale si plusieurs associations se mettaient à agir de la sorte à chaque désaccord politique ? Il nous semble d'ailleurs que procéder ainsi, c'est faire preuve d'une mauvaise foi d'autant plus grande que le congrès des 19-20 septembre derniers a précisément discuté de la question de refuser de payer ses cotisations pour des motifs politiques, en réprouvant la pratique.

Si le SECMV ne respecte pas lui-même les Statuts et règlements, et qu'il nie ainsi le processus de délibération collective, il est difficile de saisir ce qu'il attend d'un congrès d'orientation. D'ailleurs, comprenons-nous bien : nous souhaitons discuter de plusieurs sujets soulevés par la proposition en question, mais ces débats ne peuvent avoir lieu que si les associations font preuve d'un minimum de bonne foi et de désir d'entente. Or, forcer les décisions collectives par le refus de payer ses cotisations ; multiplier les procès d'intention ; attaquer des comités sans chercher d'abord à préciser leurs mandats ; ce sont des gestes qui témoignent davantage d'une attitude antidémocratique, que d'une volonté d'organisation collective.

À cela s'ajoute finalement de notre côté un certain sentiment d'urgence que nous souhaitons adresser à l'ensemble des associations face au fait que nous n'avons toujours aucun plan d'action collectif pour le printemps et que la mobilisation de cet automne a été somme toute plutôt limitée du côté étudiant. Nommer ce sentiment d'urgence n'est pas une manière de laisser entendre que les débats sur nos structures sont inutiles ou secondaires : nous sommes conscient-e-s que plusieurs éléments des débats des dernières semaines proviennent des tensions non résolues de la dernière année et des réflexions inachevées depuis le congrès d'orientation de 2013, et qu'il importe d'adresser les problèmes qui subsistent. Ceci étant dit, nous nous inquiétons du fait que la majorité des réflexions, débats et propositions partagées sur assé-support depuis le début de la session (et cela se reflète dans les congrès et au CRAM) concernent essentiellement des problématiques internes à l'ASSÉ et traitent très (trop) peu de la mobilisation, de l'état de la situation, de réflexions stratégiques ou d'actions à venir. Or, aussi importantes que soient les questions qui touchent à la manière dont on s'organise, elle deviennent un peu absurdes si elles nous font oublier les raisons pour lesquelles on s'organise ! Et ces raisons sont actuellement bien nombreuses : mesures d'austérité qui continuent de s'additionner avec la pauvreté, la précarité et la souffrance qui les accompagnent ; réformes en éducation qui arrivent à grands pas avec des conséquences possiblement dévastatrices dans les cégeps et une nouvelle hausse des frais de scolarité dans les universités ; jugement sur le droit de grève étudiant qui pourrait rendre plus difficile le recours à la grève ; projets miniers et pétroliers toujours en attente au Québec dans un contexte où la situation environnementale continue de se dégrader à travers le monde ; backlash antiféministe qui se manifeste jusque dans nos congrès (pas que ce soit une première), xénophobie et racisme ambiants face auxquels nous n'avons pas encore fait grand-chose, etc. Faut-il continuer ?

Nous invitons donc les associations à se préparer très activement au prochain congrès durant les fêtes (nous allons nous y mettre nous-mêmes dès qu'on aura fini cette session!) et nous vous mettons en pièce jointe quelques textes intéressants tout en vous invitant à diffuser aussi ceux sur lesquels s'appuient vos réflexions locales.

Solidairement,

Le conseil exécutif de la SOGÉÉCOM